



**SOUS LE HAUT PATRONAGE DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT
DE LA RÉPUBLIQUE ABDELMADJID TEBBOUNE**



UIA Union Internationale des Avocats
International Association of Lawyers
Unión Internacional de Abogados



Séminaire organisé par l'UIA en collaboration avec l'Ordre des Avocats d'Alger, avec le soutien de LexisNexis



La protection juridique et judiciaire des investissements

ALGER ALGÉRIE

Vendredi 7 et samedi 8 février 2020

Avec un cocktail de bienvenue le jeudi 6 février

#UIAAlgérie



www.uianet.org

COMITÉ ORGANISATEUR

Bâtonnier Abdelmadjid SILINI

Cabinet Silini

Alger, Algérie

T +213 21 74 78 69

amsilini@gmail.com

Fayçal DRIOUECHE

Président du comité national algérien de l'UIA

Cabinet Drioueche

Alger, Algérie

T +213 (24) 38 46 15

cabinetdrioueche@gmail.com

Eduardo LORENZETTI MARQUES

Président de la commission UIA Investissements

étrangers

Studio Lorenzetti Marques

Sao Paulo, Brésil

T +55 (11) 3034 3678

elorenzetti@slmlaw.com.br

Urquiola DE PALACIO DEL VALLE DE LERSUNDI

Présidente de la commission UIA Avenir de l'Avocat

Palacio y Asociados, Abogados

Madrid, Espagne

T +34 (91) 310 32 94

urquiola.palacio@palacioyasociados.com

Abdelaziz AMOKRANE

Cabinet Amokrane

Alger, Algérie

T+213 771 15 05 53

abdelaziz.amokrane16@gmail.com

Mouloud BENNACEF

Cabinet bennacef

T +213 6 61 51 92 46

Bennacafmouloudavocat@gmail.com

INTRODUCTION

L'Ordre des Avocats d'Alger, en partenariat avec l'UIA (Union Internationale des Avocats), a le plaisir d'organiser les **7 et 8 février** au **Centre International des Conférences (C.I.C)**, un séminaire ayant pour thème « **la protection juridique et judiciaire des investissements : rôle de l'Avocat** ».

Ce séminaire présentera les problématiques potentielles et/ou déjà rencontrées par plusieurs opérateurs économiques tant publics que privés de différentes nationalités. Il rassemblera avocats, magistrats, notaires, experts, et représentants des institutions de différents pays afin de proposer des analyses et d'apporter des précisions sur le concept de la sécurité juridique et judiciaire des investissements. Il sera également l'occasion d'échanger sur les réformes et mécanismes qui peuvent assurer la protection juridique et judiciaire de l'investissement au regard de la réglementation algérienne, en comparaison avec les réglementations d'autres pays.

Des workshops seront organisés entre avocats, magistrats et opérateurs économiques (arbitrage, Start-up, commerce électronique, protection des données personnelles) pour formuler des propositions et recommandations sur les problématiques rencontrées dans le but d'améliorer le cadre actuel de l'investissement en Algérie.



Rassembler les avocats du monde

L'UIA est une organisation mondiale et multiculturelle pour la profession juridique. Créée en 1927, elle est aujourd'hui composée de membres présents dans 110 pays. Elle favorise le développement professionnel et l'échange international d'informations et d'idées, promeut l'État de droit, défend l'indépendance et la liberté des avocats dans le monde et renforce l'amitié, la collégialité et le réseautage entre ses membres.

Rejoignez l'UIA et devenez membre du plus solide réseau d'avocats du monde !

Jeudi 6 février 2020

À partir de 14:00	INSCRIPTION DES PARTICIPANTS – Hôtel Sheraton Club des Pins
17:00 – 19:00	COCKTAIL DE BIENVENUE – Hôtel Sheraton Club des Pins
19:30 – 21:30	SOIRÉE OPÉRA – Opéra d'Alger Boualem Bessaih

Vendredi 7 février 2020

08:00 – 09:00	INSCRIPTION DES PARTICIPANTS Centre International de Conférences d'Alger, BP 67-16098 Club des Pins, Staoueli - Alger
09:00 – 10:30	CÉRÉMONIE D'OUVERTURE Modérateur : Dr. Mouloud BENNACEF <ul style="list-style-type: none"> - Hymne National Algérien - Allocution de Monsieur le Président de l'Ordre des Avocats d'Alger - Allocution de Monsieur le Président de l'Union Nationale des Ordres des Avocats - Allocution de Monsieur le Président de l'Union Internationale des Avocats - Allocution de Monsieur le Président du Comité National Algérien de l'Union Internationale des Avocats
10:30 – 10:45	PAUSE CAFÉ
10:45 – 11:00	INTERVENTION D'OUVERTURE: Maître Amokrane ABDELAZIZ, Avocat, Ordre des Avocats d'Alger, Ancien Magistrat à la cour Suprême, Rédacteur en chef de la Revue El Mouhamat
11:00 – 12:30	PREMIÈRE SÉANCE – LA LOI DE FINANCE 2020 ET L'ENCOURAGEMENT DE L'INVESTISSEMENT <ol style="list-style-type: none"> 1. La loi de finance 2020, les nouvelles mesures Dr. Tigherssi EL HOUARI, Membre de la Commission des Finances et Budget de l'Assemblée Populaire Nationale, Algérie 2. L'impact de la suppression de règle 49/51 sur la relance des investissements en Algérie Maître Hamaz BAGHDAD, Avocat au Barreau de Paris, Ancien Magistrat, France 3. Les garanties de l'investissement étranger en Algérie Docteur Ahcen BOUSKIA, Avocat, Ordre des Avocats d'Alger, Professeur à l'Ecole Supérieure de la Magistrature, Algérie 4. La protection des investissements en Algérie sur le plan Juridique et contractuel Maître Hassane YASSINE, Avocat, Ordre des Avocats d'Alger, Président du Centre d'Arbitrage Algérien, Chambre Algérienne de Commerce et de l'Industrie, Algérie 5. Intervention de Monsieur Chikhi KAMEL, Président Directeur Général de la société Sonatrach 6. Intervention de Madame Saida NAGHZA, Présidente de la Confédération des Entreprises Algérienne (CGEA)
12:30 – 14:30	DÉJEUNER

14:30 – 15:30	<p>DEUXIÈME SÉANCE – LA PROTECTION JURIDIQUE DE L'INVESTISSEMENT</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La promotion de l'investissement par la protection conventionnelle Docteur Akroune YAKOUT, <i>Professeur Universitaire</i> 2. Attractivité de l'investissement international: Impact de la justice et de la législation Maître Madjed Mohamed GAROUB, <i>Avocat au Barreau de JEDDA, The Law Firm of Majed M.Garoub, Jeddah, Arabie Saoudite</i> 3. Le cadre légal de la finance islamique en Algérie Monsieur Haider NACER, <i>Directeur Général d'ESSALEM Banque</i> 4. Le financement extérieur comme moyen de la promotion de l'investissement Monsieur Mohamed Amine BOUTALBI, <i>Directeur Général du Centre Arabo-Africain de l'Investissement et de Développement (CAAID)</i> 5. Les limites de la protection juridique de l'investissement étranger Maitre Boudjlal MEFTAH, <i>Professeur Universitaire, Avocat, Ordre des Avocats d'Oran</i> 6. Apport du droit de la concurrence dans la protection des investissements - Rôle du Conseil de la Concurrence Monsieur Djilali SLIMANI, <i>Membre permanent au Conseil de l'Investissement</i>
15:30 – 15:45	PAUSE CAFÉ
15:45 – 17:00	<p>TROISIÈME SÉANCE – RÔLE DES MODES ALTERNATIFS DE RÉGLEMENT DES LITIGES DANS LE DÉVELOPPEMENT DE L'INVESTISSEMENT</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Médiation et Arbitrage comme modes alternatifs de règlement des litiges relatifs à l'investissement Maître Urquiola DE PALACIO DEL VALLE DE LERSUNDI, <i>Présidente de la commission avenir de l'Avocat de l'UIA, Présidente de la Cour d'Arbitrage de Madrid, Avocate, Palacio & Asociados, Madrid, Espagne</i> 2. L'existence d'un cadre juridique favorable aux modes alternatifs de règlement des conflits : facteur d'attractivité des investissements étrangers David LUTRAN, <i>Avocat au Barreau de Paris, Médiateur, Lutran & Associés, Paris, France</i> 3. Recours contre la sentence arbitrale Docteur Hatem ROUATBI, <i>Avocat au Barreau de Tunis, Professeur Universitaire, Directeur du Centre d'Etudes et de Recherches Juridiques des Avocats, Tunisie (CERDA)</i> 4. L'arbitrage, une garantie pour l'investissement Docteur Walid OTHMANE, <i>Directeur de Centre Arabe de l'Arbitrage, Le Caire, Egypte</i> 5. Tribunal Arabe de l'Investissement, modèle du travail arabe commun dans le règlement des litiges relatifs aux investissements Arabes Monsieur Lahcen KADROUSSI, <i>Conseiller à la Chambre Commerciale et Maritime, Cour Suprême d'Alger, Juge permanent au Tribunal Arabe de l'Investissement, Le Caire, Egypte</i> 6. Instruments de couverture des risques liés à l'investissement local et étranger Docteur Tir RÉDHA, <i>Professeur à l'Ecole Supérieure de Management</i>
17:00 – 17:30	DÉBAT GÉNÉRAL
17:30 – 19:00	<p>ATELIERS – 50 participants par session</p> <ul style="list-style-type: none"> - Arbitrage (salle 1) - Startup (salle 2) - Commerce électronique (salle 3) - Données personnelles (salle 4)
20:00	DÎNER DE GALA Hôtel Sheraton Club des Pins

8:30 – 9:00	ACCUEIL DES PARTICIPANTS
9:00 – 10:15	QUATRIÈME SÉANCE – LA PROTECTION JUDICIAIRE DES INVESTISSEMENTS <ol style="list-style-type: none">1. Le système judiciaire algérien, entre incitations et obstacles à l'investissement Maître Lezar NACEREDDINE, <i>Avocat, Ordre des Avocats d'Alger</i>2. Rôle du juge administratif dans le règlement des litiges relatifs à l'investissement Maître Ghenai RAMDANE, <i>Avocat, Ordre des Avocats d'Alger, Professeur universitaire en retraite</i>3. La protection pénale du climat de l'investissement Maître Athamnia LAKHMISSI, <i>Avocat, Ordre des Avocats d'Alger, Professeur à l'université d'Alger</i>4. Rôle de l'avocat fiscaliste dans la protection de l'investissement Maître Ismail BENAÏSSI, <i>Docteur en Fiscalité-Finances publiques, de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Avocat au Barreau de Paris, France</i>5. Rôle des investissements dans la promotion des exportations Monsieur Ali BEY NASRI, <i>Président de l'Association des Exportateurs Algériens</i>
10:15 – 10:30	PAUSE CAFÉ
10:30 – 12:00	CINQUIÈME SÉANCE – RÔLE DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE ET LES START-UP DANS LE DÉVELOPPEMENT DE L'INVESTISSEMENT <ol style="list-style-type: none">1. Développement du Commerce numérique en Algérie Monsieur Messaoudane ABDELMADJID, <i>Directeur Général du Groupe monétaire (GIE MONETIQUE)</i>2. Protection des données à caractère personnel : Enjeu de taille pour l'investissement dans le numérique Monsieur Nafaa SLIMANI, <i>Directeur juridique, Avocat non exerçant</i>3. START-UP, écosystème de l'entreprise et Droit Monsieur Sahi SALIM, <i>Président de l'Organisation Algérienne de l'Entrepreneuriat (NEO)</i>4. Présentation des travaux des ateliers et recommandations<ul style="list-style-type: none">- Arbitrage- Startup- Commerce électronique- Données personnelles
12:00 – 12:30	DÉBAT GÉNÉRAL
12:30 – 13:30	CLÔTURE
13:30 – 14:30	DÉJEUNER
15:30	PROGRAMME TOURISTIQUE VISITE D'ALGER



LIEU DU SÉMINAIRE

Centre International de Conférences d'Alger

BP 67-16098 Club des Pins,
Staoueli, Alger
T +213 23 211 211

HÔTEL DU SÉMINAIRE

Sheraton Club des Pins

Boite Postal 62,
Staoueli 16101, Alger
T +213 21 37 77 77

LANGUES

Les sessions de travail seront en **français et arabe** avec traduction simultanée.

FORMATION CONTINUE

Les participants au séminaire pourront obtenir des points dans le cadre de la formation continue. Chaque participant recevra un certificat de participation à la fin du séminaire.

FRAIS D'INSCRIPTION

	Jusqu'au 25.01.2020	À partir du 26.01.2020
Membre UIA	<input type="checkbox"/> 380 €	<input type="checkbox"/> 430 €
Membre UIA – jeune avocat (<35) *	<input type="checkbox"/> 330 €	<input type="checkbox"/> 380 €
Non membre	<input type="checkbox"/> 430 €	<input type="checkbox"/> 480 €
Non membre – jeune avocat (<35) *	<input type="checkbox"/> 380 €	<input type="checkbox"/> 430 €
Avocat africain**	<input type="checkbox"/> 120 €	

*Merci de joindre un justificatif d'âge à votre formulaire d'inscription afin de bénéficier du tarif Jeune avocat

** Les inscriptions des avocats du **Maghreb** se font directement auprès du Comité National Algérien.

Inclus dans les frais d'inscription :

- Documentation du séminaire disponible sur le site Internet de l'UIA www.uianet.org
- Cocktail de bienvenue le 6 février
- Pausés-café les 7 et 8 février
- Déjeuner le 7 février
- Déjeuner le 8 février

Merci de noter que le nombre de places pour ce séminaire est limité. Les organisateurs se réservent le droit de refuser des inscriptions dans l'éventualité d'un trop grand nombre de demandes de participation.

RÉSERVATION D'HÔTEL

Pour la réservation de chambres et d'excursion merci de contacter l'agence :

SOUBELLAOU TRAVELS

T +213 560 993 287

Email : Soubellaou.travels@gmail.com



HÔTELS	TYPES DE CHAMBRE	PRIX PAR NUIT EN DA avec petit déjeuner et taxes inclus	Distance depuis le lieu du séminaire
SHERATON CLUB DES PINS (5*)	Double	27.000 DA / pers.	Hôtel principal du séminaire
	Single	26.000 DA / pers.	
HOTEL SAFIR MAZAFRAN (3*)	Double	9.500 DA / pers.	20 min (9.1 km)
	Single	7.500 DA / pers.	
	Suite 2 personnes	13.000 DA / pers.	
	Suite 4 personnes	19.000 DA / pers.	
AZ HOTEL ZERALDA (4*)	Double	18.700 DA / pers.	16 min (8.7 km)
	Single	15.300 DA / pers.	
HOLLIDAY IN (4*)	Double	23.000 DA /pers.	15 min (11,5 km)
	Single	19.600 DA / pers.	

UIA 2020/ EVENTS – ÉVÉNEMENTS – EVENTOS

JANUARY - JANVIER - ENERO



27th UIA World Forum of Mediation Centres
MILAN – ITALY (EN)



11th UIA Annual Business Law Forum: Geography and the Digital World
AMSTERDAM – NETHERLANDS (EN)

FEBRUARY - FÉVRIER - FEBRERO



La protection juridique et judiciaire des investissements : rôle de l'avocat
ALGER – ALGÉRIE (FR) (AR)



Formation UIA/CCI : étude d'un cas pratique selon le Règlement d'arbitrage de la CCI
KINSHASA – RDC (FR)

MARCH - MARS - MARZO



Cross-Border Litigation in the Digital Economy: How to Avoid Getting Lost in Translation
SAN FRANCISCO, CA – USA (EN)



15th Winter Seminar – Recent Legal Developments and Soft Law: M&A, Corporate Law, Sports & Entertainment Law, White Collar Crimes and Dispute Resolution
ST. ANTON AM ARLBERG – AUSTRIA (EN)



Les cours régionales des droits de l'homme : convergence, divergences et défis
The Regional Human Rights Courts: Convergence, Divergences and Challenges
PARIS – FRANCE (FR) (EN)

APRIL - AVRIL - ABRIL



La convention de Singapour, une hirondelle qui annonce le printemps international de la médiation?
The Singapore Convention, a first light of the international dawn of mediation?
TUNIS – TUNISIE (FR) (EN) (AR)



The EU's Digital Market Programme – Achievements to Date and Outlook
BRUSSELS – BELGIUM (EN)

MAY - MAI - MAYO



International Arbitration, Current Perspectives – 4th Edition
Arbitraje Internacional, Perspectivas Actuales – 4^a Edición
BILBAO – SPAIN / ESPAÑA (EN) (ES)



Les modes alternatifs de règlement des différends et l'exécution des décisions arbitrales étrangères
AGADIR – MAROC (FR) (AR)

JUNE - JUIN - JUNIO



The Fashion Industry 2020-2030: Legal Trends and New Challenges
BARCELONA – SPAIN (EN)



Secret professionnel vs *legal privilege*
PARIS LA DÉFENSE – FRANCE (FR)



Foreign Investment and International Arbitration
Inversiones Extranjeras y Arbitraje Internacional
SANTIAGO DE CHILE – CHILI / CHILE (EN) (ES)

JULY - JUILLET - JULIO



Science & Law: International Law Answers to Scientists' Current Challenges
TRIESTE – ITALY (EN)

SEPTEMBER - SEPTEMBRE - SEPTIEMBRE



28th UIA World Forum of Mediation Centres
SYDNEY – AUSTRALIA (EN)



Modern Families: Current Challenges, Equal Rights and Ways to Protect their Wealth
LONDON – UNITED KINGDOM (EN)

OCTOBER - OCTOBRE - OCTUBRE



64th Annual Congress / *Congreso anual / Congreso anual*
GUADALAJARA – MEXICO (EN) (FR) (ES)

NOVEMBER - NOVEMBRE - NOVIEMBRE



What Competition Law for 21st Century? Challenges for Competition Law Enforcement in Asia and Key Jurisdictions around the World
HONG KONG – CHINA (EN)

CONDITIONS D'ANNULATION ET CONDITIONS GÉNÉRALES

CONDITIONS D'ANNULATION

Toute annulation fera l'objet d'une retenue de 50% du montant perçu et devra parvenir par écrit à l'Union Internationale des Avocats (UIA) **avant le 18 janvier 2020**. Il ne sera procédé à aucun remboursement pour toute annulation reçue après cette date.

VISAS

Toute personne souhaitant recevoir une lettre d'invitation pour participer au séminaire devra s'inscrire et s'acquitter des frais d'inscription **avant le 18 janvier 2020**, afin d'assurer l'obtention du visa dans les délais impartis.

Toute annulation due à un refus de visa fera l'objet d'un remboursement de 100% du montant perçu moins 50€ pour frais de dossier à condition que l'inscription et le règlement de l'intégralité des frais d'inscription aient été perçus par l'UIA **avant le 18 janvier 2020**. Pour toute inscription reçue après cette date, toute annulation due à un refus de visa fera l'objet d'un remboursement de 50% du montant perçu moins 50€ pour frais de dossier.

Toute annulation due à un refus de visa devra parvenir par écrit à l'UIA **avant le séminaire** et accompagnée d'une **preuve de refus d'obtention de visa**.

Il ne sera procédé à aucun remboursement pour une annulation reçue après le séminaire ou sans preuve de refus de l'obtention de visa, ou dans le cas où votre visa serait délivré après le séminaire.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Toute inscription reçue par l'Union Internationale des Avocats (UIA) et accompagnée du règlement intégral des frais correspondant aux manifestations choisies sera confirmée par écrit.

L'UIA se réserve le droit, à tout moment et à son entière discrétion, sans avoir à fournir de raison, d'annuler ou de reporter le séminaire à une date ultérieure, de changer le lieu et/ou le programme du séminaire, d'apporter des corrections ou des modifications aux informations publiées dans le programme du séminaire et d'annuler toute invitation à participer au séminaire.

L'UIA ne sera nullement tenue par responsable des frais éventuels occasionnés par l'annulation de l'hébergement ou du transport. **L'UIA recommande vivement aux participants d'utiliser les prestations modifiables et /ou remboursables, ainsi que de souscrire une assurance annulation.**

Ni l'UIA, ni aucun de ses responsables, employés, agents, membres ou représentants, ne pourront être tenus pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, subi (directement ou indirectement) par un participant, un accompagnant ou un tiers suite à une annulation, un changement, un report ou une modification.

Ni l'UIA, ni aucun de ses responsables, employés, agents, membres ou représentants ne pourront être tenus pour responsables de toute perte ou dommage, de quelque nature que ce soit, subi (directement ou indirectement) par un participant ou un accompagnant, sauf en cas de décès ou de lésions corporelles dus à une négligence grave de l'UIA.

Le rapport contractuel entre l'UIA et chaque participant en relation avec le séminaire est soumis à la loi française, à l'exclusion de tout autre droit. Les Tribunaux de Paris sont seuls compétents.

FORMALITÉS

Il appartient au participant de s'assurer qu'il est en règle avec les formalités de police, de douane et de santé pour son voyage. Un participant qui ne pourrait participer au séminaire, parce qu'il n'a pas pu embarquer sur un vol ou tout autre moyen de transport, faute de présenter les documents exigés (passeport, visa, certificat de vaccination...) ne pourrait prétendre à aucun remboursement.

CAS DE FORCE MAJEURE

On entend par cas de force majeure tout évènement extérieur aux parties présentant un caractère à la fois imprévisible et insurmontable qui empêcherait l'UIA, les participants, l'agence ou les prestataires de services impliqués dans l'organisation du séminaire, d'exécuter tout ou partie des obligations prévues dans la présente convention. Il en sera notamment ainsi en matière de grève des moyens de transport, du personnel hôtelier, des aiguilleurs du ciel, d'insurrection, d'émeute et de prohibition quelconque édictée par les Autorités.

Il est expressément convenu qu'un cas de force majeure suspend, pour les parties, l'exécution de leurs obligations réciproques. Parallèlement, chacune des parties supporte la charge de tous les frais qui lui incombent et qui résultent du cas de force majeure.

SANTÉ

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de problème de santé antérieur au séminaire pouvant entraîner des complications ou aggravations durant l'ensemble du séjour tel que : grossesse, problèmes cardio-vasculaire, toutes allergies, régimes alimentaires particuliers, les affections en cours de traitement non encore consolidées à la date du début du séminaire, maladie psychique ou mentale ou dépressive ... (Liste non exhaustive).

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel que vous nous communiquez sont traitées par l'Union Internationale des Avocats (UIA) ayant son siège social au 20 rue Drouot à 75009 Paris (Tel : +33 1 44 88 55 66 – Fax : +33 1 44 88 55 77 – privacy@uianet.org) conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et au règlement 2016/679 sur la protection des données à compter de son entrée en vigueur le 25 mai 2018. Vos données seront gérées par les services généraux, événements et comptabilité de l'UIA pour les finalités suivantes :

- En vue de la gestion de votre inscription à l'évènement et de votre accès à l'évènement sur place ;
- En vue du paiement des prestations sélectionnées, vos données bancaires étant effacées après réception de votre paiement ;
- En vue de communication de messages d'information de l'UIA.

Nos sous-traitants chargés de l'organisation du séminaire, de l'infrastructure informatique, de notre programme de gestion, de la réalisation et la maintenance de notre site internet et extranet, dans la mesure nécessaire à l'exécution de leurs missions respectives, sont susceptibles d'accéder de façon ponctuelle à vos données. Leurs serveurs sont localisés dans l'Union européenne.

Vos données relatives à votre participation à l'évènement sont conservées pendant 10 ans. Nous sommes contraints de conserver les données de facturation jusqu'à l'échéance de nos obligations fiscales et comptables, soit pendant 7 années fiscales complètes. Nous conservons vos données de contact en vue de vous informer jusqu'à ce que vous nous demandiez d'arrêter.

Vous disposez du droit d'accéder à vos données et de les faire rectifier le cas échéant. Vous pouvez vous opposer au traitement de vos données que nous faisons sur la base de notre intérêt légitime. Si vous désirez de plus amples informations, ou si vous souhaitez introduire une réclamation, vous pouvez contacter la CNIL.



La protection juridique et judiciaire des investissements

Alger, Algérie

7-8 FÉVRIER, 2020

Inscrivez-vous en ligne sur notre site web : www.uianet.org

Ou compléter et renvoyer ce formulaire, par email, fax, ou poste à :

- **UIA (UNION INTERNATIONALE DES AVOCATS)**, 20 rue Drouot, 75009 Paris, France
Tél: +33 1 44 88 55 66 / Fax: +33 1 44 88 55 77 / Email: uiacentre@uianet.org

Nom :

Prénom :

Identifiant UIA (si vous en avez déjà un) : M I _____

Cabinet :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Pays:

Tél. : Fax :

Email:

Date de naissance :

Demands spécifiques (régimes alimentaires spéciaux, allergies, handicaps, etc.):

A. FRAIS D'INSCRIPTION

	Jusqu'au 25.01.2020	À partir du 26.01.2020
Membre UIA	<input type="checkbox"/> 380 €	<input type="checkbox"/> 430 €
Membre UIA – jeune avocat (<35) *	<input type="checkbox"/> 330 €	<input type="checkbox"/> 380 €
Non membre	<input type="checkbox"/> 430 €	<input type="checkbox"/> 480 €
Non membre – jeune avocat (<35) *	<input type="checkbox"/> 380 €	<input type="checkbox"/> 430 €
Avocat Africain**	<input type="checkbox"/> 120 €	

*Merci de joindre un justificatif d'âge à votre formulaire d'inscription afin de bénéficier du tarif Jeune avocat

** Les inscriptions des avocats du **Maghreb** se font directement auprès du Comité National Algérien.

B. ACTIVITÉS SOCIALES DU SÉMINAIRE

Merci d'indiquer ci-après les activités sociales **incluses dans les frais d'inscription** auxquelles vous souhaitez participer :

- Cocktail de bienvenue – jeudi 6 février
- Déjeuner – vendredi 7 février
- Dîner de gala – vendredi 7 février
- Déjeuner – samedi 8 février
- Programme touristique – Visite d'Alger – samedi 8 février

C. DÎNER OPTIONNEL POUR LES ACCOMPAGNANTS

(Le dîner est **inclus** dans les frais d'inscription pour les participants)

- Dîner **accompagnant(s)** – vendredi 7 février **60 €** x ___ personne(s)

D. TOTAL

Total (A) – Frais d'inscription	€.....
Total (C) – Dîner optionnel accompagnant(s)	€.....
TOTAL (A+C)	€.....

E. CONDITIONS GÉNÉRALES ET RÈGLEMENT

Le/la Soussigné(e) confirme avoir pris connaissance et accepté les **conditions d'annulation** ainsi que les **conditions générales** figurant sur la page 8 du programme d'inscription. L'inscription ne sera prise en compte qu'après réception du paiement.

Le participant est conscient que son image et/ou sa voix pourront être captés, enregistrés ou filmés pendant toute la durée du séminaire et concède à l'UIA, en signant ce formulaire d'inscription, le droit d'exploiter, de reproduire et de diffuser les images et enregistrements par tous moyens connus ou inconnus et sur tous types de supports, pour une durée illimitée et ce, à titre totalement gracieux.

Le/la soussigné(e) reconnaît avoir été informé(e) des traitements, par l'UIA, des données personnelles qui sont contenues dans ce formulaire, tels que détaillés dans le programme page 8.

F. MÉTHODES DE PAIEMENT

- Par virement bancaire en €, sans frais pour le bénéficiaire, en faveur de l'Union Internationale des Avocats, avec la référence "Séminaire Alger 2020", à la banque et sur le compte :

Société Générale – Paris Elysées Entreprise
91, avenue des Champs Elysées – 75008 Paris - France
BIC / SWIFT : SOGEFRPP
IBAN: FR76 3000 3033 9200 0503 4165 164

- Par carte bancaire : Visa Mastercard

N° de carte : _____
Date d'expiration : __ / __
Cryptogramme : ___
Titulaire de la carte :

J'autorise l'Union Internationale des Avocats à débiter la carte bancaire susmentionnée d'un montant de : **€ (EUR).....**

Date :/...../..... Signature :